

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 MARS 2010

L'an deux mil dix, le lundi 08 mars à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de GRAINVILLE sur ODON, en séance publique, sous la présidence de Roger ENTFELLNER, Maire de GRAINVILLE SUR ODON.

Membres présents : Roger ENTFELLNER - Patrick DENOYELLE – Alain FOURE – Didier DEGLETTE - Emmanuel MAURICE - Dominique BASSET - Laure MARIE - Nicole CALVET - Annette BLAIS - Jean-Luc FAVREL - Emmanuel BOULON. - Serge PELLARD - Sylvain GERVAIS

Membres absents : Tania LOGEAIS - Sébastien GUERARD

Le conseil municipal est composé de 15 membres en exercice, 13 sont présents.

Le conseil municipal a choisi à l'unanimité pour secrétaire de séance : Emmanuel MAURICE
Monsieur ENTFELLNER, Maire, ouvre la séance du jour et soumet au conseil municipal, le procès verbal de la réunion du 07 décembre 2009. Aucune remarque n'ayant été formulée, il est approuvé à l'unanimité.

Petite enfance

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de la réunion du 22 octobre 2009, le conseil communautaire a décidé de prendre une compétence liée à la petite enfance.

Il appartient maintenant à chaque commune de délibérer sur ce transfert de compétence.

Aussi, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le transfert à la communauté de communes Evrecy orne-Odon de la compétence suivante :

« Etude, construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipement pour la petite enfance d'intérêt communautaire »

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

- La structure multi-accueil d'Evrecy pour les enfants de moins de 6 ans
- La structure multi-accueil de Maltot pour les enfants de moins de 6 ans

Après délibération, le conseil municipal approuve la prise de compétence par la communauté de communes telle que précisée ci-dessus.

Compétence pour l'association « Le Dit de l'Eau »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de la réunion du 26 novembre 2009, le conseil communautaire a décidé de prendre une compétence concernant l'association « Le Dit de l'Eau ».

Il appartient maintenant à chaque commune de délibérer sur ce transfert de compétence.

Aussi, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le transfert à la communauté de communes Evrecy orne-Odon de la compétence suivante :

« Construction, entretien et fonctionnement d'équipement, culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement élémentaire et préélémentaire » :

- La manifestation annuelle organisée sur le territoire de la communauté de communes par l'association « Le Dite de l'Eau » et intitulée « le festival de l'eau » ;

Après délibération, le conseil municipal approuve la prise de compétence par la communauté de communes telle que précisée ci-dessus.

Association PRESENCE VERTE DES COTES NORMANDES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'existence d'un service de téléassistance dont peuvent bénéficier les personnes âgées ou handicapées ;

Il s'agit ainsi de répondre, dans le cadre d'une politique de maintien à domicile, aux difficultés de la vie quotidienne liées à l'isolement, la maladie, l'insécurité.

Ce service est dénommé Présence Verte.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- Décide de passer une convention avec l'association Présence Verte des Côtes Normande et autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Convention fourrière animale de l'agglomération Caen la Mer

Monsieur le Maire le conseil municipal que la convention avec la fourrière animale de l'agglomération de Caen la Mer est devenue caduque au 31 décembre 2009 et qu'il convient de procéder à son renouvellement.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention « Fourrière pour animaux » avec la communauté d'agglomération de Caen la Mer.

Contribution financière :

La commune s'engage à verser à la communauté d'agglomération une contribution annuelle.

Le prix de la prestation est calculé proportionnellement au nombre d'habitants.

Le tarif appliqué pour l'année 2010 a été fixé à 0.50 € par habitant. Le tarif sera actualisé chaque année.

Objet : Budget Annexe « Transports Scolaires »

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 ET DU COMPTE DE GESTION 2009

Monsieur le Maire informe que le compte de gestion présente les mêmes montants que le compte administratif en ce qui concerne les prévisions, les réalisations et les résultats à savoir :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES PREVUES	41 500.00 €
DEPENSES REALISEES	38 310.38 €
RECETTES PREVUES	41 500.00 €
RECETTES REALISEES	38 310.38 €

Résultat de l'exercice 2009 :

Excédent 2009 reporté en 2010 : 472.88 €

Avant de procéder au vote du compte administratif, Monsieur ENTFELLNER, Maire, quitte la salle

1. Après délibération, le conseil municipal (12 voix pour) approuve le compte administratif de l'année 2009.

2. Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des membres présents (13 voix pour).

Objet : Budget Annexe « Transports Scolaires »
Vote du budget Primitif 2010

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

6247	Transport collectif	16 000.00
621	Charges de personnel	15 000.00
TOTAL		31 000.00

RECETTES

002	Excédent antérieur reporté	472.88
7473	Subvention Conseil Général	14 760.00
7474	Participation des communes	15 767.12
TOTAL		31 000.00

Le conseil municipal, approuve le budget primitif transport pour l'année 2010, à l'unanimité des membres présents (13 voix pour).

Lotissement « les Grandes terres »

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le permis d'aménager déposé le 15 juin 2009 par la SACICAP du Calvados (Edifides) pour l'aménagement de 32 lots, rue de la libération a fait l'objet d'un refus par la DDEA ; considérant que le projet est de nature à porter atteinte à la sécurité et à la salubrité publique essentiellement pour les motifs suivants : écoulement des eaux pluviales, busage d'un fossé, création d'un fossé périphérique et imperméabilisation de surfaces etc.).

Un 2^e projet est à l'étude et devra prochainement être déposé en mairie. Dans ce nouveau projet, il sera demandé une réorganisation des différents lots, notamment les deux macro-lots qui devront être plus ouverts et la réouverture du fossé permettant l'écoulement des eaux superficielles à l'air libre.

Poursuite de l'aménagement urbanistique de la commune

Monsieur le maire fait part de la proposition de Madame Géraldine Gardette, directrice des délégations territoriales DDEA 14, et de, Vincent Sabatier, architecte conseil de la DRAC Basse-Normandie concernant la conception et la mise en œuvre de programmes d'aménagement durable. Cette proposition consiste, au niveau local, à mettre en place une action d'aide en matière d'urbanisme qui associerait la commune, le maître d'œuvre et les aménageurs locaux afin de concevoir un programme urbanistique de notre commune, programme devenant garant d'une qualité urbaine, architecturale, environnementale et artistique du projet.

Cette démarche se réalise en deux temps :

- 1 Lancement d'un appel à concurrence d'architectes locaux
 - Elaboration d'un cahier des charges remis aux candidats sur simple demande
- 2 Concours d'architecture et d'urbanisme
 - Concours avec lauréat (ouvrant droit à un contrat de maîtrise d'œuvre jusqu'à la réalisation de l'opération).

Toutes ces actions sont menées en partenariat avec la commune, l'Etat, la DDEA. Les bailleurs sociaux pourront être associés à cette démarche expérimentale afin de mettre en œuvre la politique de mixité sociale attendue dans les futurs projets, en intégrant de ce fait les directives du futur SCOT (schéma de cohérence territoriale).

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal souhaite très prochainement lancer la procédure du PLU (plan local d'urbanisme) et précise que cette étude pourrait aider l'élaboration du PADD (plan d'aménagement et de développement durable), document indispensable d'un PLU.

Considérant la proposition de la DDEA intéressante et novatrice, le conseil municipal émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à poursuivre cette action.

Fait et délibéré en séance

Le 08 mars 2010

Le Maire

Roger ENTFELLNER